ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Confédération paysanne de Loire-Atlantique

CHAMBRE TERRITORIALE D'AGRICULTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Collège 2 – propriétaires et usufruitiers

Liste de la Confédération Paysanne de Loire-Atlantique

POUR UNE PROPRIETE FONCIERE TOURNEE VERS L'AGRICULTURE PAYSANNE !

Gilles PHILIPPOT
TREFFIEUX

SUPPLEANT·ES :
Jean-Luc MENUET
BLAIN
Jocelyne DALIBERT
PONTCHATEAU

La Confédération Paysanne de Loire-Atlantique défend la protection des terres agricoles. Elle défend une agriculture qui permet à un maximum de paysannes et paysans, répartis sur tout le territoire, de vivre décemment de leur métier en produisant, sur des fermes à taille humaine, une alimentation saine et de qualité, accessible à tous et toutes. Tout cela en préservant les ressources naturelles. Ce combat est plus actuel que jamais, tant les menaces qui pèsent sur le foncier sont nombreuses : artificialisation, concurrence de la production énergétique, accaparement du foncier par l'agro-industrie, convoitise de la finance qui transforme les terres agricoles en produits financiers grâce aux marchés du carbone et de la biodiversité…

En votant pour la Confédération Paysanne, vous permettez l'expression des propriétaires qui préservent un foncier agricole tourné vers l'économie locale et entendent lutter contre les nouvelles formes d'exploitation du sol (travail à façon, agrandissement sans fin des fermes). Vous défendez le statut du fermage et des liens plus transparents entre bailleur et preneur. Vous refusez l'opacité des montages sociétaires car vous préférez louer vos terres à un agriculteur personne physique, plutôt qu'à une société dont vous ne connaissez pas les membres.

CHAQUE VOIX COMPTE.
NOUS COMPTONS SUR VOTRE VOTE,
VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOTRE ENGAGEMENT !

DU 15 AU 31 JANVIER 2025

Je vote Confédération Paysanne 44

Chaque voix compte !

AVEC VOUS,

NOUS PORTERONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE LA DEFENSE DES INTERETS DES PROPRIETAIRES ET DES FERMIERS

POUR NOUS LA PROPRIETE FONCIERE C'EST :

1. Entretenir avec son fermier des relations de droits et de devoirs définis par le statut du fermage.
2. Gérer le foncier comme un patrimoine commun dont la vocation n'est pas seulement économique. Un patrimoine dont on préserve le fonds et l'écosystème dans lequel il s'inscrit.
3. Travailler avec les collectivités pour prendre en compte les enjeux agricoles locaux dont celui de l'eau.

DEFENSE DU FONCIER AGRICOLE

1. Donner la priorité à la vocation alimentaire des terres agricoles.
2. Lutter contre la spéculation foncière et les nouvelles pressions qui pèsent sur les terres agricoles (compensation, marché des crédits carbone et biodiversité).
3. Défendre le principe de zéro artificialisation des terres agricoles.
4. Intégrer les enjeux de l'eau dans le schéma des structures (protection de la nappe, zones de captage…).

TRANSMISSION DES FERMES POUR PLUS D'INSTALLATIONS

1. Demander un engagement fort de l'Etat sur la régulation du foncier agricole, avec un outil SAFER plus démocratique.
2. Rapprocher la SAFER et la CDOA à l'échelle du département en créant un office foncier unique.
3. Agir pour l'installation lors des transmissions grâce au dispositif de mise en réserve de fermes (dispositif permettant une gestion temporaire du foncier entre l'arrêt du cédant et l'arrivée du jeune installé).

DEFENSE DU STATUT DU FERMAGE

1. Lutter contre le contournement du statut du fermage et les montages sociétaires opaques.
2. Intégrer à la signature du bail un état des lieux en valorisant les haies, la biodiversité, les enjeux de l'eau…
3. Revoir la définition du métier d'agriculteur qui implique d'exercer l'activité agricole et pas seulement de la gérer à distance.

UNE FISCALITE EQUITABLE

1. Harmoniser et rendre plus équitable la contribution de chaque département au budget de la Chambre Régionale d'Agriculture (recette des taxes foncières).
2. Orienter et renforcer les dispositifs de défiscalisation en faveur de l'acquisition de foncier agricole par des entités collectives et vertueuses (GFA, foncières …).

DEFENSE DU PROPRIETAIRE FONCIER CITOYEN

1. Défendre une propriété responsable au bénéfice de l'intérêt commun.
2. Renforcer la transparence foncière.
3. Mettre en place un fonds de garantie fermage à l'installation, lequel consolidera le lien entre le jeune agriculteur ou agricultrice et le propriétaire.

DU 15 AU 31 JANVIER 2025

Je vote Confédération Paysanne 44

Chaque voix compte !